

OBJET

La présente politique vise à assurer le financement de certains services supplémentaires en dehors de la subvention consentie au Collège pour fin d'enseignement. Elle vise également à responsabiliser les étudiantes et les étudiants dans l'utilisation modérée de ces services. Le prix de vente de différents biens disponibles à la communauté est exclu de cette politique, de même que les montants exigés à titre de dépôt remboursable pour un bien prêté.

DESTINATAIRES

Les étudiantes et les étudiants.

Les directions de l'Institut maritime du Québec, du Centre matapédien d'études collégiales et des services. Les associations étudiantes.

DISTRIBUTION

Cahier de gestion disponible sur le site Web du Cégep de Rimouski.

CONTENU

- 1.0 Les étudiantes et les étudiants concernés
- 2.0 Services concernés et tarification
- 3.0 Modalités particulières de perception et de remboursement

RESPONSABLES DE L'APPLICATION

Les directions du Cégep, de l'Institut maritime du Québec et du Centre matapédien d'études collégiales.

RÉFÉRENCES

La *Loi sur les collèges* et les règlements pertinents qui en découlent.

ANNEXES

1. Résolution relative aux tarifs exigés pour le stationnement (CE 03-03.05).
2. Résolution relative aux tarifs exigés aux Résidences (CE 06-09.05).
3. Résolution relative à la tarification au PEPS et au Service de promotion et d'animation sportive (CE 06-04.06).
4. Résolution relative aux tarifs exigés au Service des technologies de l'information du Cégep et par les bibliothèques du CMÉC et de l'IMQ (CE 07-02.04 – Voir C-14 du cahier de gestion).
5. Frais d'utilisation à distance de la bibliothèque de l'IMQ pour les usagers à l'extérieur de Rimouski (CE 04-09.13).

ADOPTION

Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue le 26 janvier 1999 (CA 99-01.03) et amendée le 15 juin 1999 (CA 99-09.18), le 11 avril 2000 (CA 00-04.15), le 11 mars 2003 (CA 03-03.09), le 5 décembre 2006 (CA 06-07.25) et le 28 février 2017 (CA 17-02.20). Le présent document a été amendé le 28 janvier 2020.

1.0 LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS CONCERNÉS

Toute étudiante ou tout étudiant inscrit ou qui a déjà été inscrit au Collège à des cours et qui désire se procurer certains services supplémentaires, doit se référer à la grille tarifaire de l'article 2.0.

2.0 SERVICES CONCERNÉS ET TARIFICATION

2.1 Les frais d'administration à acquitter par des étudiantes et des étudiants pour certains services supplémentaires sont les suivants :

Test d'admission aux universités supervisé par le Collège	20 \$
Remplacement ou copie d'un document déjà reçu	10 \$
Signature de formulaire et attestation (sauf les documents requis par un service gouvernemental ou pour une démarche d'admission dans un établissement d'éducation)	5 \$
Recherche et copie d'une pièce au dossier	5 \$
Demande d'analyse comparée du dossier en vue d'une admission dans un établissement hors Québec	10 \$
Deuxième carte d'identité	5 \$
Recherche et reproduction d'un document archivé.....	10 \$
Expédition de télécopies ou documents numérisés.....	5 \$
Recherche et photocopie de documents d'information scolaire	1 \$/page
Biens remis en retard (à l'exception des documents empruntés dans les bibliothèques) : des frais administratifs de 1 \$ par semaine à partir du 7 ^e jour de retard seront exigés à la personne qui néglige de remettre dans les délais prescrits un bien appartenant au Collège. Dans tous les cas, la somme des pénalités ne devra pas dépasser la valeur du bien.	
Récupération d'effets personnels laissés dans les casiers (cf. B-5 du cahier de gestion)	10 \$
CLÉ - dépôt fixé par le bureau des Terrains, bâtiments et approvisionnement au Cégep - au centre de plongée	10 \$
Recherche et reproduction d'un certificat de formation (EXN-24)	25 \$
Recherche et reproduction de la carte des étudiantes et étudiants en plongée professionnelle	40 \$
Reprise d'examen au CFMU	80 \$
Reprise d'examen à l'enseignement régulier de l'IMQ : dépôt de garantie de présence, remboursable.....	80 \$

Recherche et reproduction de certificat de formation réglementée au SFC de l'IMQ 40 \$

Ouverture de dossier en formation sur mesure (admission, analyse des préalables - Transport
Canada pour l'IMQ, inscription au cours) 15 \$

Prêt aux usagers externes de la bibliothèque de l'IMQ : résolution du comité exécutif

Stationnement : règlement spécifique et résolution du comité exécutif relative aux tarifs exigés

Résidences : résolution du comité exécutif

PEPS - membership (facultatif) : résolution du comité exécutif

Service des technologies de l'information du Cégep et bibliothèques du CMÉC et de l'IMQ :
Grille de tarifs approuvée par le comité exécutif

Envoi du diplôme d'études collégiales (DEC) par courrier recommandé lorsque l'étudiante ou l'étudiant n'est pas
venu le chercher 15 \$

3.0 MODALITÉS PARTICULIÈRES DE PERCEPTION ET DE REMBOURSEMENT

3.1 Les étudiantes et les étudiants qui utilisent les services couverts par la présente politique en défraient les coûts
au moment de l'utilisation du service.

3.2 Les frais d'administration relatifs aux services couverts par la présente politique ne sont pas remboursables.